

Affaire 07-151025

Mutation foncière - Cession de la parcelle communale cadastrée AM 967 (p)_lot A / Vente au profit de Monsieur PAINIAYE Julien et Madame SALIQUES Prisca

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le <u>09 octobre 2025</u> et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **22**

Absents: 05

Procurations: 02

Total des votes : 21

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION COMMUNE DE LA PLAINE-DES-PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU QUINZE OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq le QUINZE OCTOBRE à DIX-HUIT HEURE ET CINQ MINUTES le Conseil municipal de La Plaine-des- Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS: Johnny PAYET Maire - Sabine IGOUFE 1 ère adjointe - Jean-Yves FAUSTIN 2 ème adjoint -Mylène MAHALATCHIMY 3ème adjointe - Joan DORO 4ème adjoint - Gina DALLEAU 5ème adjointe - Jean-Claude DAMOUR 6ème adjoint - Marie-Héliette THIBURCE 7ème adjointe - Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal - Micheline CLAIN conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal — Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale -Elisabeth BAGNY conseillère municipale -Victorien JUSTINE conseiller municipal - Sophie ARZAL conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Sylvie LEGER conseillère municipale - Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale - Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S): Érick BOYER conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Emilie NALEM conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal

PROCURATION(S): Sandra GRONDIN conseillère municipale à Johnny PAYET – Mickaël PAYET conseiller municipal à Alain RIVIERE

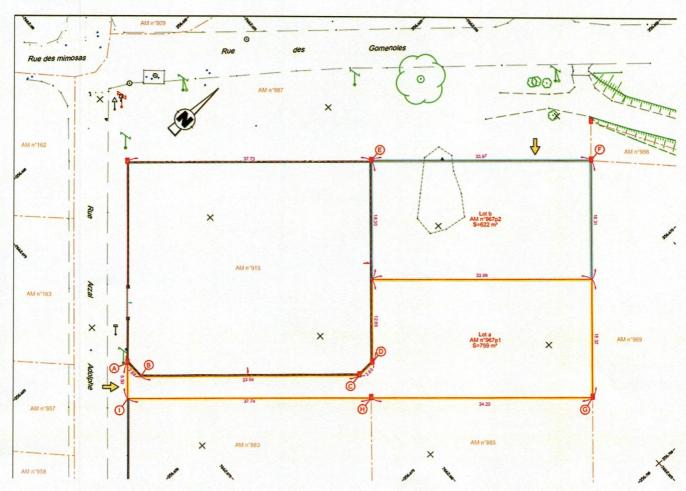
Affaire 07-151025

Mutation foncière - Cession de la parcelle communale cadastrée AM 967 (p)_lot A / Vente au profit de Monsieur PAINIAYE Julien et Madame SALIQUES Prisca

Le Maire informe l'assemblée que la commune est propriétaire de la parcelle AM 967 située rue Arzal Adolphe.

Il rappelle que par délibération en date du 20 septembre 2023, le Conseil municipal a validé la cession du terrain d'une surface totale de 1 382 m² au prix de 123 000 euros. Une promesse de vente a été signée le 26 avril 2024 à l'étude de Maître LOCATE, à Saint-Denis. Le délai de signature de l'acte définitif ayant été dépassé, l'offre est devenue caduque.

N'ayant aucun intérêt à garder cette parcelle dans son patrimoine et considérant que les recettes générées par les cessions de terrains permettent de financer les projets communaux, 2 lots ont été créés pour être vendus par la commune.



Projet de division de la parcelle AM 967

Ainsi, la ville a sollicité l'avis des Domaines en date du 14 avril 2025.

Le Maire fait part à l'assemblée que sur proposition de l'agence VICTOIRE IMMOBILIER, une des 4 agences en charge de la commercialisation des terrains à céder, que la candidature de Monsieur PAINIAYE Julien et Madame SALIQUES Prisca a été retenue après étude pour l'acquisition de la parcelle communale cadastrée AM 967 (p), lot A, située rue Arzal Adolphe dans le cadre d'un projet de construction de leur résidence principale.

En référence à l'avis des Domaines, il est proposé au Conseil municipal la ces sign de l'avis des Domaines, il est proposé au Conseil municipal la ces sign de l'avis des Domaines, il est proposé au Conseil municipal la ces sign de l'avis de l'av

l'acquéreur lève l'option. Au-delà de ce délai de réalisation de la vente, l'offre deviendra caduque et la commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés et **3 abstentions** (Frédéric AZOR, Micheline CLAIN, Joseph Luçay CHEVALIER),

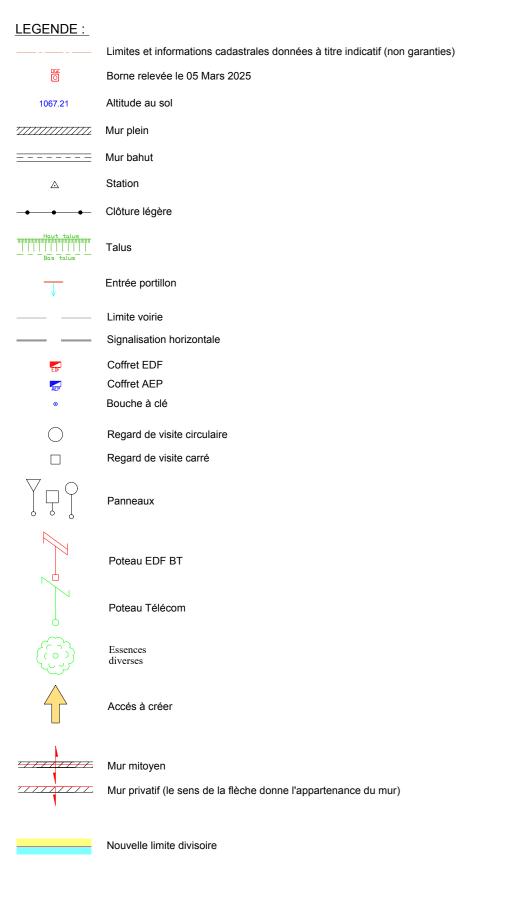
- INVITE les membres du Conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote et à se signaler au sein du registre des intérêts de la séance,
- VALIDE les termes du présent rapport,
- VALIDE la cession du terrain référencé AM 967 (p), lot A, d'une superficie de 759 m² au profit de Monsieur PAINIAYE Julien et Madame SALIQUES Prisca au prix de 67 600 euros, hors frais notariaux frais d'agence à la charge de l'acquéreur,
- CHARGE le notaire, Maître LOCATE, à Saint-Denis, de la rédaction de l'acte de vente,
- AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,

Johnny PAYET



	Parcelle d'origine	Parcelles après division	Superficie / Contenance		
	AM 967 (13a81ca)	LOT a AM XX	759 m²		
		LOT b AM XX	06a22ca		
	N° d'ordre du document d'arpentage : Ecart cadastral total : xxxx m²				

Département de la Réunion

Commune de La Plaine des Palmistes

Lieudit " Chemin Bras Creux"

Parcelle cadastrée section AM n°967

Propriété de la commune de La Plaine des Palmistes

Propriété sise :

1 rue des Gomedoles

3				
2				
1				
0	Réalisation du plan	19/05/2025	C. VITRY	B. ALBRAND
Indice	Nature des modifications	Date	Auteur	Verifié par

	Date de levé terrain :	Référence dossier :	Référence fichier :
ECHELLE: 1/250	05/03/2025	01RE225006	01RE225006.dwg

PROJET DE DIVISION

Cachet et signature du géomètre-expert

COORDONNEES RGR92 - UTM40

NIVELLEMENT IGN 89 (GPS)

NIVELLEMENT INDEPENDANT

COORDONNEES INDEPENDANTES

Ville de La Plaine des Palmistes

Ville de La Plaine des Palmistes 230 rue de la République 97431 La Plaine des Palmistes

Client / Maître d'Ouvrage



Accusé de réception en préfecture
Agence de La Réun 1074-21974/0065-20251011-DCM07-151025-DE
5 rue Marcel Goule 108-2025 pate de réception préfecture : 19/10/2025
97438 Sainte-Marie

Tel. 06 93 00 70 16 E-mail : reunion@geofit.fr



GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

